

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER D'APPROBATION

NOTICE SANITAIRE

Pièce n° 6.3.A



NOTICE SANITAIRE

Le service Eau et Assainissement d'Auray Quiberon Terre Atlantique a en charge d'assurer la gestion de l'ensemble des ouvrages et réseaux d'eau potable et d'eaux usées depuis la distribution de l'eau jusqu'au rejet dans le milieu naturel des eaux résiduaires après traitement. Le syndicat Eau du Morbihan assure depuis le 1^{er} janvier 2012 la compétence de production de l'eau.

- La Communauté de communes, en sa qualité d'Autorité Organisatrice du service, supporte la charge de l'investissement des :
- ouvrages (exemple : génie-civil des postes de relevage, réservoir d'adduction d'eau potable, stations d'épuration),
- réseaux et leurs accessoires,
- branchements pour la partie située sur la voie publique.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

A. Maître d'ouvrage

La compétence distribution d'eau potable a été exercée au cours de l'année 2015 sur la totalité des communes composants Auray Quiberon Terre Atlantique. L'exploitation du service de distribution d'eau potable sur le périmètre communautaire a été confiée :

- à la société SAUR France, par un contrat d'affermage qui a pris effet le 1er janvier 2007, pour une durée de 15 ans, sur 23 communes
- à la société STGS sur la commune de Pluvigner, par un contrat d'affermage qui est entré en application le 1er janvier 2008 pour une durée de 14 ans

Le Syndicat Eau du Morbihan vend l'eau potable en sortie des usines aux sociétés fermières SAUR et STGS à un prix fixé par l'assemblée délibérante de ce syndicat.

B. Ressource en eau

Le point d'eau du syndicat est constitué par le barrage réservoir de Tréauray sur la rivière du Loc'h et sur la commune de Pluneret.

En 1992 après une analyse bathymétrique, il apparaît que cette retenue peut contenir jusqu'à 696 000m³ d'eau en réserve. Les besoins en eau sont constants et les pics de consommations de l'été, avec parallèlement des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes, imposent un bouclage des alimentations vers le Blavet ou vers la Vilaine. La qualité du Loc'h est 1B.

Caractéristiques des classes de qualité des cours d'eau :

Source : Agences de l'Eau

Classe 1A	Bleu	Qualité excellente	Tous les usagers sont satisfaits. Les eaux sont facilement transformables en eau potable.
Classe 1B	Vert	Qualité bonne	Elles permettent la vie piscicole et la reproduction des poissons.
Classe 2	Jaune	Qualité passable	Les usages récréatifs occasionnels sont possibles, mais la baignade est interdite. La production d'eau potable est possible. La reproduction de certains poissons peut être aléatoire.
Classe 3	Orange	Qualité médiocre	Les eaux sont utilisables pour les usages industriels peu exigeants. La production d'eau potable est déconseillée. La survie des poissons est aléatoire.
Classe H.C.	Rouge	Pollution excessive	Ces eaux, excessivement polluées, sont inaptes à la plupart des usages.

Cette eau brute d'un pH oscillant entre 5,8 et 6,5 suivant les variations l'écosystème arrive dans l'usine de traitement soit gravitairement lorsque le niveau dans la retenue le permet, soit par pompage dans une bêche d'eau brute lorsque le niveau de la retenue s'avère insuffisant.

Le pompage s'effectue alors par 4 pompes d'exhaure (dont 2 pompes de 800 m³/h).

Cette réserve, en raison de la période de sécheresse de l'été 1976, a été insuffisante pour permettre une alimentation normale des abonnés pendant la période estivale. Aussi cet organisme a fait poser une canalisation reliant la rivière du Blavet à celle du Loc'h. Cette canalisation de diamètre 300 et d'une longueur de 11 km refoule l'eau brute dans le barrage – réservoir de Tréauray en passant par le ruisseau de Pont-Fau affluent du Loc'h.

Le captage de cette eau brute s'effectue par une station de pompage de 400 m³/h installée en bordure du chemin, le halage longeant la retenue de Tremorin sur la commune de Baud. L'eau nécessaire au tampon pour l'année 1992 a été d'environ 300 000m³.

L'usine de traitement, installée en aval de la retenue de Tréauray est équipée de 6 pompes de refoulement (3 pompes de 350 m³/h et de 3 pompes de 450 m³/h).

Elle débite journalièrement environ 12 000 m³/jour en hiver et 28 000 m³/jour en été pouvant atteindre en pleine saison estivale (Juillet-Août) des pointes de plus de 30 000 m³/jour.

En outre, l'usine comporte en tampon une bêche d'eau potable de réserve de 2 000 m³.

La production d'eau a été suffisante pour subvenir au besoin du syndicat, notamment grâce aux nombreux travaux effectués périodiquement sur le site. En vue de faire face aux besoins des années à venir, il a été réalisé une interconnexion entre l'usine et le syndicat des eaux de Grand-Champ par une canalisation de diamètre 500, dont la mise en service a permis d'alimenter l'usine suivant les besoins, par de l'eau en provenance du barrage d'Arzal.

C. Traitement

L'eau brute est traitée suivant le procédé « OTTO ». La filière suivie est la suivante : reminéralisation, floculation, décantation, filtration, ozonation et stockage.

La reminéralisation s'impose compte-tenu du caractère trop acide de l'eau brute du milieu. Si historiquement cette reminéralisation s'effectuait périodiquement par déversement de sacs de bicarbonate, depuis 1982, l'adjonction des 'adjuvants' pour la reminéralisation et la floculation s'effectue en continu dans une bêche en chicane. Ainsi la reminéralisation s'effectue en injectant de la chaux et en diffusant du gaz carbonique. La floculation qui est l'étape suivante du traitement, s'effectue par injection d'un floculant : le sulfate d'alumine. Cette reminéralisation a pour but de donner une eau dite « à l'équilibre » c'est-à-dire légèrement alcaline avec un pH de 8. L'intérêt d'une eau à l'équilibre est d'éviter dans les tuyaux le décollement des pustules de rouille, la coloration de l'eau et d'entraver la réduction des diamètres.

La floculation permet de concentrer la matière organique. Dans l'eau brassée avec le sulfate d'alumine et augmentée de très petites doses d'adjuvant polymère et de charbon actif, il se constitue un floc.

La décantation permet la séparation première entre la concentration de floc qui constitue des boues qui tombent dans le fond du décanteur par gravité et une eau moins chargée en surface qui se dirige vers l'étape suivante du traitement. Il est à noter que depuis 1988, les boues sont traitées mécaniquement et déshydratées par des polymères (alourdisseurs de floc) et qu'elles sont envoyées ensuite en décharge à l'état de cailloux.

La filtration sert à piéger le floc qui n'a pu être séparé par le décanteur. Pour ce faire, l'eau à traiter passe dans une couche de sable avant de ressortir vers l'étape suivante du traitement.

L'ozonation : L'adjonction mesurée d'eau de javel a lieu à différentes étapes du traitement, notamment avant la filtration et après l'ozonation, pour son action destructive rémanente sur les bactéries et les germes microbiens. C'est dans la bêche d'ozonation que s'effectue la destruction des éléments vivants indésirables ainsi que des virus par la diffusion dans l'eau d'un puissant oxydant : l'ozone. Celui-ci est séparé par l'ozonateur, dans lequel passe de l'air dans de petits tubes traversés par des arcs électriques.

Le stockage de l'eau traitée prête à être distribuée s'effectue dans une bêche de 2000 m³ après avoir reçu à la sortie de la chambre d'ozonation du saturateur. Son rôle est essentiellement de fabriquer grâce à du lait de chaux un rééquilibrage du pH. En 1991 a été joint, en appoint à l'usine, un flottateur. Cette unité industrialisée entièrement démontable est une variante mécanisée du décanteur avec des filtres. Le principe n'est plus celui d'une décantation par gravité du floc mais par la réalisation d'une émulsion entre le floc et l'air comprimé. La mousse ainsi produite est balayée mécaniquement en surface alors que l'eau plus propre se dirige au travers d'un système de chicanes vers un filtre sous pression.

Le contrôle du traitement est effectué sur les qualités physiques de l'eau par le gestionnaire au moyen d'analyseurs de pH, TAC, turbidité, chlore... Des contrôles portent également sur les normes de potabilités effectués par un chimiste dont les prélèvements journaliers sont envoyés pour contrôle à 4 laboratoires dont les résultats sont confrontés afin d'augmenter la fiabilité de l'appréciation sur la qualité de l'eau.

D. Distribution

Le réseau de distribution de Brec'h est alimenté à partir du réservoir de Kerguero, situé sur la commune même, non loin de l'usine de production notamment dans la partie nord à caractère essentiellement rural.

Une conduite de 160 mm de diamètre arrive dans le bourg par la voie communale n°7. Plus à l'ouest, une autre conduite de 100 mm emprunte la RD 768 à partir du Crelin pour aller vers le nord et se ramifier en diamètre 98 sur la voie communale, se dirigeant vers le Cranic, en diamètre 78 sur la RD 19 en direction de Landaul.

En outre, une conduite de diamètre 200 mm partant du réservoir de Kerguero passant par Saint-Guérin et empruntant la RD 768 vient renforcer le secteur nord de la commune ainsi que le bourg. Cette conduite renforce également le syndicat de Pluvigner-Landaul.

De cette ossature, des conduites secondaires allant de 42 à 80 mm de diamètre assurent la desserte des secteurs urbanisés et des hameaux isolés sur l'ensemble du territoire communal. Dans le sud de la commune, la structure du réseau en place permet de réaliser des extensions dans les zones urbanisables.

En 2015 le linéaire de réseau d'eau potable s'élève à 101 km pour la commune de Brec'h.

La population estimée desservie est de 7 020 habitants sur la commune. Ce nombre correspond à la population disposant d'un accès au réseau d'eau, qu'elle soit permanente ou présente une partie de l'année seulement. Les abonnés au service de l'eau sont passés de 2 935 à 2 951 entre 2014 et 2015.

Des investissements sont effectués régulièrement par la communauté de communes pour renouveler et étendre les réseaux d'eau potable. En 2015, 210 mètres linéaires ont ainsi été posés.

ASSAINISSEMENT

A. Les eaux pluviales

Dans le bourg et dans le prolongement d'Auray elles sont canalisées et s'écoulent normalement dans une dépression sud du bourg puis elles se déversent en totalité dans la retenue d'eau du Loc'h.

B. Les eaux usées

Il y a quelques années de gros investissements ont été réalisés pour permettre le traitement collectif des eaux usées du bourg et des quartiers de Penhoët et Bonnerfaven.

Les effluents de l'ensemble du territoire de la commune sont traités par la station d'épuration de l'agglomération d'Auray mise en service en 2004 et située sur la commune de Crac'h (station de Lann Pont Houar).

D'une capacité nominale de 40 000 Equivalent-Habitants (EH), cette station est de type boue activée à aération prolongée. Elle traite les effluents des communes de Auray, Brec'h, Pluneret, Sainte-Anne d'Auray, une partie de la commune de Plumergat et une partie de la commune de Crac'h.

La charge hydraulique moyenne annuelle entrante fluctue entre 63% et 76% de la charge nominale entre 2012 et 2016.

La charge organique moyenne annuelle entrante fluctue entre 44% et 52% de la charge nominale entre 2014 et 2016.

C. Au voisinage d'Auray

Dans le quartier de la Paix, il existe un réseau de type séparatif eaux usées, eaux pluviales. Les eaux usées sont dirigées gravitairement par un diamètre 250 vers la station d'épuration du Poulben à Auray, après avoir été traitées sur la station d'épuration de Pont Lann-Pont Houard à Crac'h. Cette station est de type boues d'activités. Construite en 2004 elle a une capacité de 17 000 EH et fonctionne à 40% de sa capacité de traitement.

Dans le quartier de la Chartreuse les eaux usées sont d'abord collectées dans le poste de refoulement de Penhoët pour être acheminées vers la station située à Crac'h, par un refoulement à la station de Poulben. Après ce traitement, les effluents traités sont affinés dans les lagunes de la station de Poulben, avant d'être rejetées dans la rivière d'Auray.

Plus au nord, dans les lotissements, l'assainissement de type séparatif permet le refoulement dans le réseau gravitaire de la Chartreuse.

Engagée dans une démarche d'amélioration de la qualité des eaux et de préservation de l'environnement, la Communauté de Communes AQTA effectue une veille constante sur l'ensemble de son réseau d'assainissement, contrôle, renouvelle, réhabilite et sécurise les canalisations équipements nécessaires afin de prévenir toute pollution liée aux eaux usées. C'est ainsi qu'un nouveau chantier a débuté le 20 mars 2017 à Brec'h. Une partie du réseau d'assainissement situé rue Léaulet, a été identifiée comme vétuste et nécessite à ce titre une intervention rapide. Les services d'assainissement de la Communauté de Communes ont alors immédiatement programmé les travaux indispensables de renouvellement de 120 mètres linéaires de canalisations.

En 2015, une extension de 165 mètres linéaires de canalisation avait déjà été réalisée à Brec'h.

ELIMINATION DES DECHETS

A. Ordures ménagères

La compétence relative à la gestion des déchets ménagers a été confiée au Syndicat Mixte de la Région Auray Belz Quiberon par un arrêté Préfectoral en date du 11 avril 1968. Ce syndicat a intégré la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique le 1^{er} janvier 2014 qui a repris cette compétence.

La compétence collecte exercée par la Communauté de communes englobe, conformément à la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, l'ensemble des opérations de collecte :

- collecte des ordures ménagères non recyclables,
- collecte sélective du verre,
- collecte sélective des emballages ménagers,

- collecte sélective des journaux/magazines.

En outre, les services communaux organisent un ramassage d'objets divers un jeudi par moi. Cette compétence comprend également les opérations de gestion et d'exploitation des déchèteries. Brec'h compte 69 colonnes à verre et 20 colonnes JRM (Journaux, Revues, Magazines). Le parc d'éco-composteurs continue de se développer pour atteindre 1049 éco-composteurs à Brec'h en 2015.

B. Les encombrants

Les particuliers peuvent accéder à plusieurs déchetteries situées sur plusieurs communes :

- Au Sclegen à Crac'h
- À Kerdonnerh à Belz
- Sur la ZA de Montauban à Carnac
- À Lescrezan à Sainte-Anne-d'Auray
- Au Manio à Quiberon

Des containers sont également mis à disposition du public dans différents lieux de la commune pour permettre la collecte du verre, des plastiques et papiers afin d'être recyclés. Dans le cadre du ramassage des déchets avec tri sélectif, des ramassages sont réalisés. Des ramassages individuels sont effectués selon un rythme hebdomadaire sur l'ensemble du territoire communal.